



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 8101

Texte de la question

M. Michel Terrot remercie M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de bien vouloir lui indiquer le coût exact du démantèlement du surgénérateur Superphénix prévu par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Conformément à ses engagements politiques et en particulier ceux pris par Lionel Jospin lors de la campagne présidentielle, le Gouvernement a décidé l'abandon du surgénérateur Superphénix, prototype lancé dans les années 1970 dans un contexte de pénurie d'énergie et de faiblesse estimée des ressources en uranium. Cette centrale est désormais inadaptée au contexte actuel : le parc de centrales classiques suffit amplement à subvenir à nos besoins ; il n'y a pas aujourd'hui de tension sur les prix de l'énergie, ni de pénurie dans l'approvisionnement en uranium ; la filière de surrégénération ne semble pas avoir de perspective industrielle à court terme. En outre, ce prototype, qui constituait un saut technologique considérable, a été difficile à maîtriser et a coûté beaucoup plus cher que prévu. Il ne peut en l'état constituer un modèle à répliquer à l'identique dans un programme d'équipement en surgénérateur. Pour autant, Superphénix représente une technologie très riche, développée par des personnels particulièrement motivés et performants, qui ont montré que la France savait mettre au point des équipements technologiques innovants de très haut niveau. Il faudra tirer profit de l'expérience accumulée et poursuivre les recherches dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides pour l'avenir à plus long terme. Lorsque le Gouvernement a pris la décision d'abandonner Superphénix, le réacteur était à l'arrêt, car le Conseil d'Etat avait annulé le décret autorisant son fonctionnement. Le précédent Gouvernement n'avait pas signé le décret autorisant Superphénix à redémarrer en tant que centrale de production électrique ; de plus un rapport de la Cour des comptes stigmatisait son coût global. Cependant, rien n'était prêt pour pouvoir assurer la fermeture du surgénérateur : il était donc nécessaire de mener des analyses techniques détaillées afin de savoir comment une telle centrale pouvait être définitivement arrêtée, sans risque pour la sûreté de l'installation. Le Gouvernement a donc décidé que Superphénix ne redémarrerait pas, même pour une durée limitée. Pour autant, les opérations de démantèlement dureront plusieurs années. Le Gouvernement entend mettre à profit l'expérience qui sera acquise lors de ce démantèlement, en vue de ceux des centrales classiques. Afin d'accompagner la décision de mise à l'arrêt définitif de la centrale de Creys-Malville, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un programme d'accompagnement économique afin de créer les conditions les plus favorables à un nouveau dynamisme local. Ce programme bâti sur un horizon d'au moins cinq ans sera conduit en étroite concertation avec les collectivités locales. Il impliquera EDF et témoigne de la solidarité nationale envers la région de Morestel. Ce plan doit faciliter la revitalisation économique et sociale du bassin économique de Creys-Malville. Il s'articule autour des actions suivantes. Le Gouvernement entend poursuivre la recherche sur la transmutation, de manière à fournir au Parlement les moyens de prendre des décisions sur l'aval du cycle en 2006. A court terme, les programmes de recherche nécessaires pour le respect de la loi de 1991 seront orientés sur Phénix, réacteur de taille plus petite mais conçu dès le départ à des fins de recherche. Phénix est particulièrement souple pour l'expérimentation, du fait notamment de la brièveté du cycle, et permet de disposer d'une instrumentation adaptée aux études expérimentales. A la suite d'un important

travail de mise à niveau entrepris par le CEA, l'autorité de sûreté, la DSIN a estimé possible de donner un avis favorable au redémarrage de Phénix jusqu'en 2004 sous certaines conditions, qui devront être respectées par l'exploitant.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8101

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4739

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1372